

Clause de non concurrence

Par **lilou69**, le **29/02/2012** à **13:21**

Bonjours a tous,
Qui pourrais m en dire plus sur la clause de non concurrence svp merci

Par **Camille**, le **29/02/2012** à **13:54**

Bonjour,
[citation]Qui pourrais m en dire plus sur la clause de non concurrence svp merci
[/citation]
Plus que quoi ?
Si vous avez lu la charte du forum avant de poster, vous devez savoir que vous devez d'abord nous résumer le résultat de vos propres recherches.

A propos de recherches, avez-vous bien cherché dans le forum ?
[smile17]

Par **lilou69**, le **29/02/2012** à **13:57**

Non , mais suite a mes recherche l employeur doit verser une indemnité de 30 % en plus de 10 % concernant les congés payés sur la durée de la non concurrence apres sa demission ou le licenciement

Par **Camille**, le **01/03/2012** à **09:28**

Bonjour,
[citation]Non , mais suite a mes recherche l employeur doit verser une indemnité de 30 % en plus de 10 % concernant les congés payés sur la durée de la non concurrence apres sa demission ou le licenciement[/citation]
C'est tout ce que vous avez trouvé ? Continuez vos recherches.
Notamment dans ce même forum à l'aide de la fonction, bien que succincte, "Rechercher sur le forum".

(et relisez-vous avant de poster, SVP). [smile25]